

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 19 février 2010 renouvelant le professeur Josy Reiffers en qualité de directeur général du centre de lutte contre le cancer institut Bergonié de Bordeaux

NOR : SASH1030095A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment son article L. 6162-10 ;
Vu l'arrêté du 16 juin 2005 fixant la liste des centres de lutte contre le cancer ;
Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2004 nommant M. le professeur Josy REIFFERS, directeur du centre régional de lutte contre le cancer institut Bergonié, à Bordeaux ;
Vu la délibération du conseil d'administration du centre régional de lutte contre le cancer institut Bergonié en date du 7 janvier 2010 ;
Vu l'avis du bureau de la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer en date du 19 janvier 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

M. le professeur Josy REIFFERS est renouvelé dans ses fonctions en qualité de directeur général du centre de lutte contre le cancer institut Bergonié, à Bordeaux, pour une durée de cinq ans à compter du 17 février 2010.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et le préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 19 février 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins :
La chef de service,
C. D'AUTUME